



Comment corriger un acte d'état civil (erreur, coquille, double tiret) ?

Vérfifié le 15 septembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Acte de naissance \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427) / [Acte de mariage \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1432\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1432)

Vous avez constaté une erreur dans votre acte de naissance ou votre acte de mariage ? Vous pouvez faire corriger un *acte d'état civil* si vous constatez une erreur ou un oubli. La procédure varie si c'est une simple erreur de forme (coquille, double tiret...). ou une erreur qui modifie une information essentielle.

Voir toutes les informations sans préciser ma situation